

Mairie de la Terrasse sur Dorlay  
42 place des Artisans Boulangers  
42740 La Terrasse sur Dorlay  
Téléphone : 04 77 20 95 59 - Fax : 04 77 20 90 57  
e.mail : laterrassesurdorlay.mairie@wanadoo.fr

Séance du 12 mars 2018

**N° ordre : 04-03-2018**

Le DOUZE MARS DEUX MILLE DIX HUIT, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de LA TERRASSE SUR DORLAY, régulièrement convoqués le 06 mars 2018, se sont réunis en Mairie de la Terrasse sur Dorlay, sous la présidence de Madame Michèle NIEBUDKOWSKI, Maire.

Avis de la présente réunion a été affiché le jour même de la convocation au panneau officiel de la Mairie.

Etaient présents : Mme Michèle NIEBUDKOWSKI – MM. Lucien PACCALLET, Yves CHOMIER, Christophe POUGHON, Stéphane PARRIN, Mme Myriam THEVENON, MM. Stéphane VIVIER, Norbert LACROIX, Mme Yolaine FREYCENON, M. Olivier VALLET.

Absents excusés : MM. Etienne BONNARD, Mme Caroline CHOPLIN, MM. Denis BELLIOU et Smail CHERFA.

Pouvoirs : Mme Caroline CHOPLIN à M. Olivier VALLET  
M. Denis BELLIOU à Mme Michèle NIEBUDKOWSKI

soit DIX membres présents, DOUZE votants sur QUATORZE en exercice.

Secrétaire de séance : M. Yves CHOMIER.

PRÉFECTURE DE LA LOIRE

Reçu le 23 MARS 2018

Bureau des relations  
aux Usagers

**Débat d'Orientations Budgétaires 2018 – Budget principal**

Désormais, dans le cadre de l'application de la Loi 2015-991 du 07/08/2015, dite loi NOTRe, les Communes, quelle que soit leur strate démographique, doivent rédiger une présentation synthétique retraçant les informations financières principales du budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Il s'agit de l'objet de la présente délibération.

Pour l'année 2018, la situation financière de la Commune est saine puisque un excédent de fonctionnement permet d'abonder la section d'investissement et ainsi autoriser les rénovations du patrimoine bâti, de la voirie communale et des divers réseaux.

*Résumé des principaux postes budgétaires :*

Section	Nature	Objet	Montant prévisionnel
Fonctionnement	Recettes	Fiscalité locale	332 000 €
		Concours de l'Etat et autres Administrations	158 550 €
		Recettes diverses	214 253 €
	Dépenses	Dépenses de personnel	205 300 €
		Subventions	40 000 €
		Autres charges à caractère général	459 503 €
Investissement		Dette à rembourser	45 500 €
		Subventions escomptées	172 000 €
		Dépenses (chapitres 21 et 23)	402 000 €

Il est précisé que les montants indiqués sont susceptibles d'être modifiés en raison des notifications des organismes financeurs ou créanciers reçues avant le vote du Budget Primitif.

Il est rappelé que le Conseil Municipal privilégie chaque année la réduction des dépenses communales mais certaines charges sont incompressibles. Depuis l'année 2012, les taux des taxes d'imposition sont inchangés :

- Taxe d'Habitation : 15,95 %
- Taxe Foncière sur propriétés bâties : 29,81 %
- Taxe Foncière sur propriétés non bâties : 57,20 %

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, prend acte des différentes orientations budgétaires prévisionnelles pour l'année 2018.

Ont signé le registre tous les membres présents.



Pour copie conforme.  
Le Maire, Michèle NIEBUDKOWSKI